



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pensions

Question écrite n° 20035

Texte de la question

M. Loïc Bouvard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences pour de nombreux artisans, commerçants et agriculteurs invalides, du retrait d'agrément de la société CGA de Nantes. Lui rappelant que les rentes d'invalidité des intéressés, jusqu'alors versées par la CGA, ne sont pas gérées par les sociétés reprenantes alors qu'elles sont l'unique ressource d'un certain nombre de ménages, il lui demande par quels moyens il peut mettre fin à l'injustice de cette situation.

Texte de la réponse

Après avoir exploré sans succès toutes les pistes possibles pour rétablir la situation financière de la Caisse générale d'assurances mutuelles ou pour assurer sa reprise ou celle de ses contrats, la Commission de contrôle des assurances a dû retirer le 6 février 2003 l'agrément de cette caisse, dont le siège social est situé 14, rue Racine, 44000 Nantes. Dans le cadre de cette procédure, la Commission a désigné M. Alain Vautier en tant que liquidateur chargé de l'inventaire des créances des assurés et autres bénéficiaires de contrats. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie invite, dans cette circonstance, les assurés à se rapprocher de ce liquidateur joignable au siège de cette entreprise afin de faire valoir leurs droits. S'agissant des rentes d'invalidité, les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ont saisi le liquidateur désigné par la Commission de contrôle des assurances. Il ressort des suites de cette intervention que le liquidateur a introduit une requête auprès de la juge-commissaire chargée du dossier auprès du tribunal de grande instance de Nantes tendant à obtenir l'autorisation de verser aux titulaires d'une pension d'invalidité - hors responsabilité civile obligatoire - une provision égale à une fraction significative de la créance des victimes. Il appartient à la juge-commissaire de se prononcer désormais sur cette requête. Elle dispose d'un délai de deux mois.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Bouvard](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20035

Rubrique : Assurance invalidité décès

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2003, page 4655

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6657